

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Accusé de réception en préfecture
001-210101531-20241105-2024-11-05-070-DE
Date de télétransmission : 14/11/2024
Date de réception préfecture : 14/11/2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 17
Présents : 11
Procurations : 1

Objet :

Validation de l'avant-projet définitif relatif aux travaux de rénovation globale de la salle de la Chenaille et passation de l'avenant n° 1 au marché AMO

L'an deux mille vingt quatre
Le 5 novembre

Le Conseil Municipal de la Commune d'Echenevex régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Isabelle PASSUELLO, Maire d'Echenevex.

Date de la convocation : 30 octobre 2024

Présents : Mme Isabelle PASSUELLO, Mme Catherine BOISSIN, M. Jean-Pierre TROUILLOU, Mme Emilie VINCENT, Mme Marie-Laure BERTRAND, Mme Amélie VAN ETTINGER, Mme Anneke VAN DER VOSSEN, Mme Leila SMITH, Mme Jocelyne SCHWALLER, M. Pierre REBEIX, M. Pascal BRUN.

Excusé : M. Guillaume PEREZ qui donne pouvoir à Mme Catherine BOISSIN.

Absents : M. Nicolas GRES, M. Bernd BECK, Mme Aurélie VUILLERMOZ, Mme Sylvie PADLEWSKI, M. Stéphane BOCKEN

Secrétaire de séance : Mme Catherine BOISSIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique

Vu la notification du marché de maîtrise d'œuvre du 03/06/2024

Mme le Maire EXPOSE au Conseil Municipal que,

Le marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation du complexe de la Chenaille a été attribué par délibération n° 030/2024 en date du 7 mai 2024 au cabinet Archibulle. L'estimation provisoire et prévisionnelle de l'enveloppe travaux était de 1 360 000,00 € HT. L'estimation prévisionnelle définitive des travaux en phase APD est de 1 688 000,00 € HT, hors aménagements extérieurs.

L'écart est principalement dû aux modifications suivantes :

- Renfort de charpente à la suite de la mise en place du photovoltaïque.
- Amélioration de la qualité acoustique des pièces (revêtement acoustique mural par exemple)
- Prise en compte de la détection incendie dans les combles
- Prise en compte d'une ventilation double-flux.

La phase APD est validée.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à la majorité (1 abstention Mme Anneke VAN DER VOSSEN) ;

APPROUVE la phase APD telle que présentée et portant le coût prévisionnel définitif des travaux à un montant de 1 688 000,00 € HT (Hors aménagements extérieurs) ;

Accusé de réception en préfecture
001-210101531-20241105-2024-11-05-070-DE
Date de télétransmission : 14/11/2024
Date de réception préfecture : 14/11/2024

AUTORISE Mme le Maire à signer l'avenant relatif aux honoraires de maîtrise d'œuvre ;

AUTORISE Mme le Maire à lancer la procédure de consultation des entreprises, à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de celle-ci, à signer les marchés ainsi que tous les documents nécessaires à leur exécution.

La secrétaire,

Catherine BOISSIN

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Echenevex, les jour, mois et an que dessus.

Isabelle PASSUELLO

Maire d'Echenevex,

